



## Mise en demeure d'exécuter une prestation précise

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
mon mari a touché par CA TITRE (épargne salariale) une somme de 8000? qu'on a dépensé en électroménager (machine à laver, frigo, sèche linge etc...) donc on a plus cette somme en notre possession. Hors il s'avère qu'il on fusionnée de personne sous le même nom et qui on le même prénom. Alors qu'on leur a envoyé tous les justificatifs demandé. Donc nous on leur a fait confiance.

NOu avons reçu une lettre de mise en demeure à payer sous une quinzaine de jours. Hors on pourra pas car a deux on se fais que 1000? puisque je suis au chômage non indemnisé.

IL veule nous emmené au tribunal, mais vu que c'est de leur faute. Il y a t il une voie de recours? Si oui laquelle? POuvez vous m'aider ???

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

IL veule nous emmené au tribunal, mais vu que c'est de leur faute. Il y a t il une voie de recours? Si oui laquelle? POuvez vous m'aider ???

Je comprends parfaitement et j'en suis désolée mais malheureusement du fait que cette somme ne vous était pas du vous êtes dans l'obligation de la rendre  
Article 1376 du code civil: "Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu".

Le fait que vous oyez de bonne foi ne change rien et ne permet que de ne pas payer les intérêts de retard.  
Essayez de trouver un accord afin d'échelonner le remboursement.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Justement, on les a eu au téléphone, et il nous laisse 2 mois pour la payer et nous on peut que 150 ? par moi hors on ne peut pas. Donc ils veulent nous poursuivre ua tribunal.  
sinon est ce possible de prendre un crédit pour payer cette somme

-----  
Par Visiteur

Madame,

Oui bien sur cela est tout à fait possible et évitera la saisie mais en même temps soyez prudente avec le crédit afin de ne pas vous retrouver en situation financière critique.

Cordialement